

## Qui contacter pour en savoir plus ?

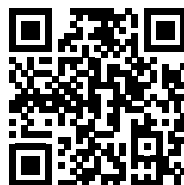
Le Géoportail de l'urbanisme s'appuie sur un réseau de référents dans les directions départementales des territoires et, pour les outre-mer, dans les directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des collectivités locales.

Ensemble des contacts et liens utiles :  
[www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/usefull-links/](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/usefull-links/)

Des questions ou des suggestions :  
[www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/contact/pp/](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/contact/pp/)



Plus d'infos sur : [www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)



Septembre 2024  
Document édité par la Direction générale de  
l'Aménagement, du Logement et de la Nature  
1, place Carpeaux, 92055 La Défense  
Conception PAO : Loïc Delag SG/DAF/SAS/SETI/  
SETI2



## La plateforme numérique pour l'urbanisme en France

*Votre accès simplifié aux documents  
d'urbanisme*

Le Géoportail de l'urbanisme est accessible et consultable par tous les citoyens, les professionnels de l'urbanisme et de la construction, les collectivités territoriales et les services de l'Etat. Il permet un accès aux :

### Documents d'urbanisme :

- plans locaux d'urbanisme (intercommunaux) PLU(i)
- cartes communales (CC)
- schémas de cohérence territoriale (SCoT)
- plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)

### Servitudes d'utilité publique dont les:

- plans de prévention des risques (naturels, technologiques)
- servitudes concernant les transports et les réseaux
- zones et servitudes de protection notamment patrimoniale

## Quels sont les avantages de la dématérialisation ?

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et l'Institut géographique national, en collaboration sur le développement du Géoportail de l'urbanisme, s'inscrivent dans une démarche commune d'accessibilité à l'information géographique et accompagnent les collectivités dans la dématérialisation de leurs documents d'urbanisme.

La dématérialisation des documents d'urbanisme contribue notamment à :

- **Faciliter leur consultation sur tout le territoire national par le public**
- **Simplifier l'élaboration et la modification du document d'urbanisme numériquement tout au long de la procédure**
- **Améliorer la qualité des projets de tous les professionnels de l'aménagement et de la construction, par l'exploitation des données**

## Comment est alimenté le Géoportail de l'urbanisme ?

Une fois les documents d'urbanisme adoptés, ils sont publiés numériquement au format requis sur le Géoportail de l'urbanisme par les collectivités locales. Depuis le 1er janvier 2023, cette publication est une condition pour conférer le caractère exécutoire au document d'urbanisme.

Les données du Géoportail de l'urbanisme sont publiques. Le versement permet de constituer une base de données pour une exploitation par des solutions numériques innovantes.

### Le standard CNIG, un standard unique pour une cohérence nationale de la donnée géographique

Institué par la directive Inspire, le conseil national de l'information géographique (CNIG) a la charge d'assurer la cohérence de l'information produite sur l'ensemble du territoire. À cette fin, il produit un standard de numérisation qui prend en compte les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales et les plans de sauvegarde et de mise en valeur.

Toutes les informations sur le standard sont accessibles sur le site : [www.cnig.gouv.fr](http://www.cnig.gouv.fr)

## Comment consulter le Géoportail de l'urbanisme ?

Le Géoportail de l'urbanisme offre diverses fonctionnalités pour consulter des règles applicables sur un territoire donné dès lors qu'elles sont prévues dans les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique.

Il permet d'accéder aux règles d'urbanisme qui s'appliquent sur chaque parcelle et d'obtenir une information fiable. L'actualisation des données permet de disposer des dernières versions des documents d'urbanisme en vigueur. En voici quelques exemples :



- 1- visualiser l'ensemble des règles d'urbanisme d'une commune ;
- 2- accéder aux règles opposables à l'échelle de la parcelle
- 3- suivre l'historique des documents d'urbanisme du territoire